

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Estelle DELMOND), Jean-Claude DECOUT, Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD, Marie-France REIX (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2014-148 : APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu les statuts du SIEPAL approuvés à l'unanimité lors de la réunion du comité syndical du 19 novembre 2014

Monsieur le Président expose le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges s'est réuni le 19 novembre 2014 pour étudier différentes modifications statutaires consécutives à l'application des dispositions de l'article 136 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.

Désormais, le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges est constitué uniquement d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont la Communauté de Communes de Noblat.

Cette évolution a été prise en compte dans les statuts du syndicat, dont plusieurs articles ont été modifiés afin de correspondre à la juste représentation de chacun des membres.

Conformément à l'article L. 5211-20 du CGCT, le comité syndical s'est prononcé, à l'unanimité, sur les modifications statutaires et Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges a notifié, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception reçu le 28 novembre 2014, les statuts approuvés.

Les statuts proposés sont joints en annexe.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve les statuts du SIEPAL joints à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

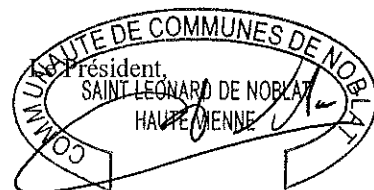
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L AGGLOMERATION DE LIMOGES

Date de transmission de l'acte : 19/12/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2014

Numéro de l'acte : 2014-148 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20141217-2014-148-DE

Date de décision : 17/12/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité